Tableau n° 23

Les dérivés halogènes suivants des hydrocarbures aliphatiques

dichlorométhane (chlorure de méthylène); trichlorométhane (chloroforme); tribromométhane (bromoforme); chloroéthane; 1,2-dichloroéthane; 1,1,2-trichloroéthane; pentachloroéthane; 1,2-dibromoéthane; 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme); 1,1-dichloroéthylène (dichloréthylène asymétrique); 1,2-dichloroéthylène (dichloréthylène symétrique); trichloréthylène;

tétrachlorétylène (perchloréthylène); 1,2-dichloropropane; 1,2,3-trichloropropane ; chloropropylène (chlorure d'allyle); 2-chlorobuta-1,3-diène (chloroprène)

Date de création : 11 Décembre 1957 ; N° JORT : 143/1957 Date de la dernière mise à jour : 29 Mars 2018 ; N° JORT : 40/2018

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Les principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A. Troubles neurologiques aigus: Syndrome ébrieux pouvant aller jusqu'à des manifestations psychiques délirantes Syndrome narcotique pouvant aller jusqu'au coma avec ou sans convulsions. Névrite optique. Névrite trigéminale. B. Troubles neurologiques chroniques: Encéphalopathies caractérisées par des altérations des fonctions cognitives, constituées par au moins trois des six anomalies suivantes: ralentissement psychomoteur, troubles de la dextérité, de la mémoire, de l'organisation visiospatiale, des fonctions exécutives et de l'attention. Le diagnostic sera	7 jours	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX - Préparation, emploi et manipulation des produits précités (ou des préparations en contenant), notamment comme solvants ou matières dans l'industrie chimique ainsi que dans les travaux ci-après: extraction des substances naturelles, décapage, dégraissage des pièces métalliques, des os, peaux et cuirs et nettoyage des vêtements et tissus. - Préparation et application des peintures et vernis, des dissolutions et enduits de caoutchouc. - Fabrication de polymères de synthèse 2-chlorobuta-1,3diène (chloroprène) et dichloro-1-1- éthylène (dichloréthylène asymétrique). - Préparation et emploi du dibromo-1-2-éthane en particulier dans la préparation des carburants.
confirmé par des tests psychométriques adaptés aux anomalies constatées, à réaliser un mois au moins après cessation de l'exposition.		
C. <u>Troubles cutanéo-muqueux aigus</u> :		
Dermo-épidermite aigue irritative ou eczématiforme récidivant après nouvelle exposition au risque.	7 jours	
Conjonctivite aigue.		

Désignation des maladies

Délai de prise en charge

Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies

D. Troubles cutanéo-muqueux chroniques :

Dermo-épidermite chronique irritative ou eczématiforme récidivant après nouvelle exposition au risque.

90 jours

Conjonctivite chronique.

E. Troubles hépato-rénaux :

Hépatite cytolytique, ictérique ou non, initialement apyrétique.

7 jours

Insuffisance rénale aigue.

F. <u>Troubles cardio-respiratoires</u>:

Œdème pulmonaire.

7 jours

Troubles du rythme ventriculaire cardiaque avec possibilité de collapsus cardio-vasculaire.

G. Troubles digestifs:

Syndrome cholériforme apyrétique.

7 jours

H. <u>Troubles hématologiques</u> de type anémie hémolytique.

7 jours

LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX

Préparation, emploi et manipulation du 1,2-dichloropropane.